

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 27 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le vingt-sept du mois de mars

Membres en exercice :	29
Membres présents :	26
Procurations :	2
VOTES :	28
POUR :	28
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
Date de convocation :	21/03/23

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. JAFFRE S. SEBANI S. FERAUD S.

PROCURATIONS : Mme Élodie JOURDAN à M. Bernard CODOUL
Mme Cécilia LOUVION à Mme Nicole PELOUX

ABSENT EXCUSÉ : M. DERDICHE C.

M Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2023-04-18-PEPL

OBJET : Demande de subvention de fonctionnement à la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence pour la tenue de deux journées pédagogiques pour les personnels des crèches municipales, une journée de formation pour "Brin d'éveil" et "Clair de lune" et une journée pour "Les P'tits Voli" concernant la mise en place de la nouvelle réforme des structures d'accueil de jeunes enfants.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence aide les établissements d'Accueil de Jeunes Enfants pour la mise en place d'actions de formation dans les structures d'accueil de jeunes enfants.

Les trois structures municipales : "Brin d'Éveil", "Clair de Lune" et "les P'tits Voli" ont pour projet de mettre en place deux journées de formation concernant la nouvelle réglementation des crèches, applicable depuis le 01/01/2023.

Elles seront dispensées au personnel de chacune des trois structures, au cours de l'année 2023, par un intervenant extérieur de la société Formaneo.

Compte-tenu de ces éléments, il y a lieu de solliciter, de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence, une subvention de fonctionnement dans le cadre d'appel à projet "Petite Enfance" conformément au plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES T.T.C.		RECETTES T.T.C.	
2 journées de formation par la société Formaneo.	2 700.80€	Subvention CAF 80%	,2 160.64 €
		Mairie de Sisteron 20%	540.16 €
TOTAL T.T.C.	2 700.80 €	TOTAL T.T.C.	2 700.80 €

La partie restant à la charge de la Mairie sera à diviser entre les trois structures.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ,
Le Conseil Municipal par 28 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION**

- **DÉCIDE** de demander à la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence une subvention dans le cadre de l'appel à projets « Petite Enfance » ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2023 et que le reste à charge de la commune sera divisé sur les trois structures municipales d'accueil de jeunes enfants.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU.